

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 22 juin 2017
Rapporteur :
Monsieur Jean-Hubert
PETILLON**

N° 13

Décision modificative n°1

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget. La première décision modificative de l'année a pour particularité d'intégrer également les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1.

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- La reprise des reports et des résultats antérieurs ;
- Le financement de dépenses supplémentaires par modification de chapitres.

I. La reprise des reports et des résultats antérieurs

Budget principal

La part du résultat de fonctionnement cumulé affectée en réserves (R 1068 : 4 087 900,82 €) permet de couvrir le besoin de financement des reports (817 000,00 €), le solde de la participation pour la construction du centre de secours (+ 273 730 €) et une partie du déficit d'investissement reporté (D001 : 4 290 828,76 €). Le solde est équilibré par l'emprunt (+1 293 657,94 €).

Recettes d'investissement reportées	7 644 221,96
Part du résultat de fonctionnement affecté en réserves	4 087 900,82
Total	11 732 122,78
Dépenses d'investissement reportées	8 461 221,96
Déficit d'investissement reporté	4 290 828,76
Solde participation SDIS / construction du centre de secours (chapitre 204)	273 730,00
Total	13 025 780,72
Augmentation de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP	1 293 657,94

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2017 (accusé de réception du 29/06/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

La part du résultat affectée en fonctionnement (ligne 002 :+ 256 021 €) permet de financer les ajustements de fiscalité et de dotations 2017 au vu des notifications et une augmentation du fonds de développement économique (+200 000 €).

Chapitre 73	- 22 785,00
Chapitre 74	-33 236,00
Chapitre 022	+ 200 000,00

Budget assainissement affermé

Le besoin de financement des reports (790 980,74 €) est couvert par une partie du résultat de fonctionnement cumulé affectée en réserves (R1068 : 975 567,99 €). Ce résultat affecté en réserves permet également de couvrir le déficit d'investissement reporté (D001 : 23 051,69 €) et dégager de l'autofinancement en diminuant l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif soit 161 535,56 €).

Recettes d'investissement reportées	1 140 697,91
Part du résultat d'exploitation affecté en réserves	975 567,99
Total	2 116 265,90
Dépenses d'investissement reportées	1 931 678,65
Déficit d'investissement reporté	23 051,69
Total	1 954 730,34
Diminution de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP	-161 535,56

La part du résultat non affecté en réserves (20 000 € - ligne 002) permet le financement d'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs (chapitre 67).

Budget assainissement régie

L'excédent d'investissement reporté (ligne 001, 87 267,36 €)
Le résultat d'exploitation est affecté en totalité en fonctionnement (ligne 002, 143 395,00 €).

Budget transports urbains

Le résultat d'exploitation affecté en réserves (R1068, 438 130,65 €) permet de financer, en partie, le déficit d'investissement reporté (D001 : 950 421,32 €). Le solde est équilibré par l'emprunt (+ 512 290,67 €).

Recettes d'investissement reportées	989 923,29
Résultat d'exploitation affecté en réserves	438 130,65
Total	1 428 053,94

Dépenses d'investissement reportées	989 923,29
Déficit d'investissement reporté	950 421,32
Total	1 940 344,61

Augmentation de l'emprunt inscrit au BP **512 290,67**

Budget SPANC

Le budget est présenté en sur-équilibre en fonctionnement (+ 96 177,14 €, ligne 002) et en investissement (+ 53 868,71€, ligne 001).

Budget eau potable affermé

La part du résultat de fonctionnement cumulé affectée en réserves (R 1068 : 810 134,38 €) et l'excédent d'investissement reporté (R001 : 3 358 730,75 €) permettent de financer :

- le besoin de financement des restes à réaliser (2 248 865,13 €) ;
- la poursuite du programme de travaux à Kerrous (chapitre 23 : 1 920 000,00 €).

Recettes d'investissement reportées	188 000,00
Part du Résultat d'exploitation affecté en réserves	810 134,38
Excédent d'investissement reporté	3 358 730,75
Total	4 356 865,13

Dépenses d'investissement reportées	2 436 865,13
Total	2 436 865,13

Le budget est présenté en sur-équilibre en fonctionnement par la part du résultat de fonctionnement non affectée en réserves (1 184 099,45 €- ligne 002).

Budget eau potable régie

Le résultat d'exploitation reporté (R001 : 492 291,70 €) et la partie du résultat de fonctionnement affectée en réserves (R1068 : 214 344,30 €) permettent de dégager de l'autofinancement en annulant l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif soit 706 636 €).

Recettes d'investissement reportées	0,00
Part du résultat d'exploitation affecté en réserves	214 344,30
Résultat d'investissement reporté	492 291,70
Total	706 636,00

Dépenses d'investissement reportées	0,00
Total	0,00

Diminution de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP **706 636,00**

Le budget de fonctionnement est présenté en sur-équilibre par la part du résultat non affecté en réserves (488 444,85 € - ligne 002).

Budget location bâtiments économiques

Le déficit d'investissement reporté (D001 : 1 945 943,80 €) est financé par le résultat de fonctionnement affecté en réserves (R1068 : 556 138,28 €) et l'emprunt d'équilibre (D1641 : + 1 389 805,52 €).

Recettes d'investissement reportées	60 858,86
Résultat de fonctionnement affecté en réserves	556 138,28
Total	616 997,14
Dépenses d'investissement reportées	60 858,86
Déficit d'investissement reporté	1 945 943,80
Total	2 006 802,66
Augmentation de l'emprunt d'équilibre	1 389 805,52

Budget annexe zones d'activités

Déficit reporté (D001) (équilibre par emprunt)	2 517 426,65
--	--------------

Le budget de fonctionnement est présenté en sur-équilibre (ligne 002 : 46 561,00 €).

II. Les dépenses financées par modification de chapitres

1. Les dépenses financées par les lignes de provisions

Les lignes de provisions permettent de financer en cours d'année des dépenses non prévues au budget primitif :

Sur le budget principal :

- La ligne 90.022.950 « Fonds de développement économique » finance :

90.20422.90507	Subvention FROID GUYADER / implantation zone d'activités de Menez Prat	56 927,00
020.6574.950	Subventions 2016 et 2017 /Quimper Cornouaille développement (part ex. Pays Glazik)	48 456,00
23.65737.950	Subvention LUBEM / programme de recherche SPOKI (Délibération du Conseil Communautaire du 27/06/2014)	30 000,00
95.6745.950	Subvention exceptionnelle /organisation d'événementiels/ promotion du territoire	80 000,00
92.6574.950	Subvention Agri Deiz / organisation festival 2017 (DCC du 2/02/2017)	100 000,00
90.6574.950	Subvention Mondial Pupilles 2017	10 000,00

23.65737.950	(DCC du 11/05/2017) Subvention LUBEM / Programme de recherche ANOPLAI 1ère année	16 000,00
90.6574.90	(DCC du 11/05/2017) Subvention à la cantine numérique	10 000,00
90.6574.950	(DCC du 09/03/2017) Subvention au Club des Jeunes Dirigeants	2 500,00
90.6574.950	(DCC du 11/05/2017) Subvention à l'Association Jeunesse entreprises	5 000,00
90.6574.950	Subvention au groupement d'employeurs GEIQ Industrie (DCC du 11/05/2017)	4 000,00
90.6574.950	Subvention à l'AFPI CFAI (DCC du 11/05/2017)	3 000,00
90.6574.950	Subvention à l'association des Dirigeants Commerciaux de France (DCC du 11/05/2017)	2 500,00
	Total	368 383,00

- La ligne 90.020.90505.950 « Provisions /pôle de compétitivité » finance :

90.204121.90506	Subvention région / projets pôle VALORIAL	37 401,50
90.20421.90507	Aide à l'investissement bar tabac de Kermoysan	50 000,00
90.20421.90507	Aide à l'investissement à la société Saupiquet (1er versement) DCC 01/12/2016	36 208,00
	Total	123 609,50

- La ligne 020.022.950 « Provisions / Agence de développement économique » :

020.6574.950	Subvention 2017 / Quimper Cornouaille développement	766 000,00
	Total	766 000,00

- La ligne 020.022.300 « Provisions pour dépenses imprévues » :

113.62875.300	Remboursement à Locronan / contribution incendie 2015	7 721,00
113.6553.300	Contribution 2017 / contingent incendie Locronan	5 670,00
422.6574.710.	Subvention 2017 complémentaire ULAMIR (Conseil communautaire du 22/06/2017)	20 000,00
	Total	33 391,00

2. Les dépenses financées par transferts entre chapitre.

Sur le budget principal :

92.6574.950	Subvention ADRIA / organisation Spoilers in food DCC du 2/02/2017(financée par le crédit communication innovation agro-alimentaire)	15 000,00
-------------	---	-----------

92.6574.950	Subvention Informer / organisation Assises de la pêche et des produits de la mer DCC du 11/05/2017 (financée par le crédit communication innovation agro-alimentaire)	24 000,00
92.6574.950	Subvention CBB Capbioteck / organisation colloque Bioactives DCC du 11/05/2017 (financée par le crédit communication innovation agro-alimentaire)	10 000,00
92.6574.950	Subvention Festival de Cornouaille / organisation Cornouaille Gourmand 2017 Conseil communautaire du 22/06/2017 (financée par le crédit communication innovation agro-alimentaire)	60 000,00
90.6574.950	Subvention exceptionnelle CDJ/ organisation plénière Prestige /DCC du 11/05/2017 (financée par le crédit communication économique)	5 000,00
90.6574.950	Solde Subvention 2017 Open de Tennis DCC du 29/09/2016 (financée par le crédit communication économique) montant total de la subvention : 40 000 €	20 000,00
90.6574.950	Subvention AJE / organisation manifestation "entreprises Cornouaille à coeur"	10 000,00
90;6574;950	Subvention Chambre des métiers / Festival de l'artisanat 2017 DCC du 29/09/2016 (financée par le crédit communication économique)	10 000,00
020.617.210	Assistance pour étude convention FIPHFP (financée par le chapitre 012 charges de personnel)	4 250,00
020.2184.71019.210	Mobilier et petit matériel / aménagement de postes pour handicap	20 000,00
020.60632.210	(prévus au BP 2017 sur le chapitre 012)	30 000,00

Sur le budget transports urbains:

739	Restitution sur versement de transports (financée par le chapitre 67)	35 000,00
-----	---	-----------

Sur le budget location bâtiments économiques :

Les dépenses supplémentaires non prévues au budget primitif sont financées par des ajustements de recettes.

D 673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	3 147,00
R 752	Réémission de titres	3 147,00

Sur le budget SPANC:

Le reversement par la communauté des subventions versées par l'agence Eau Loire et Bretagne pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif aux usagers bénéficiaires constitue une opération sous mandat et nécessite une modification des inscriptions prévues au budget primitif de la manière suivante :

6743	Subventions /réhabilitation des installations	-285 000,00
------	---	-------------

778 / 774	Subventions reçues AELB	-285 000,00
4581	Subventions /réhabilitation des installations	285 000,00
4582	Subvention AELB à reverser / réhabilitation des installations	285 000,00

Sur le budget zones d'activités:

L'inscription complémentaire nécessaire au remboursement d'emprunts mobilisés en 2016 :

1641	Remboursement du capital	1 000 000,00
66111	Intérêts des emprunts	7 175,00

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants votés par chapitre au budget primitif 2017, comme ci-après annexé.